



Synthèse du forum numérique

1^{er} août 2024

- Avis et commentaires
- Questions et réponses



PROJET DE MINE
DE LITHIUM
DANS L'ALLIER

ORGANISÉ PAR



Ce document de travail a été réalisé par l'équipe d'Eclectic Expérience, membre du groupement WDPE, prestataire de l'équipe du débat public dans le cadre d'un accord cadre CNDP. Ce document est une aide à l'analyse adressé à l'équipe du débat. Seul le compte-rendu publié par l'équipe du débat engage la parole de la CPDP.

LES AVIS ET QUESTIONS-REPONSES

La plate-forme participative a recueilli un total de 78 avis. Au nombre de 251, les questions ont recueilli davantage de succès.

Un certain nombre de participants s'identifient explicitement comme riverains du site, ou en tout cas habitants de la région concernée. Les lignes de débat décrites ci-après ne paraissent pas suivre un clivage participants locaux / participants extérieurs : les habitants semblent en effet divisés sur l'opportunité du projet, les uns redoutant ses impacts environnementaux et déplorant un modèle de société dispendieux en énergie, quand les autres y voient une occasion unique de revitaliser un territoire en déprise industrielle et démographique.

Le dernier mois du débat

Dans sa version initiale, cette synthèse de la plateforme prenait en compte les contributions publiées jusqu'au 7 juillet. Cette mise à jour inclut les messages postés au cours du dernier mois de débat. Les modifications apportées à la version initiale de ce document apparaissent en bleu. Exceptées les réactions au décret du 7 juillet, peu d'arguments nouveaux sont introduits.

La place de la sobriété dans le débat

Une importante ligne de débat concerne la notion de sobriété. En lui-même, le mot fait quasiment consensus : dans une perspective de lutte contre le changement climatique, il importe que notre société adopte des comportements plus sobres en consommation énergétique. Chacun sur la plate-forme en convient, même si certains refusent toute régression du niveau de vie qu'induirait un excès de sobriété, voire la décroissance.

Cela étant, en parallèle du relatif consensus sur la sobriété, des positions très différentes s'expriment au sujet du projet. Pour les uns, l'extraction du lithium pour la voiture électrique représente une impasse : il ne s'agit que de remplacer une dépendance au pétrole par une dépendance au lithium, sans que notre mode de vie consumériste ne soit revu. Pour d'autres au contraire, le plus grand effort de sobriété ne réduira pas à zéro le besoin de transport, et l'usage de la voiture individuelle, aussi réduit soit-il, continuera à s'avérer indispensable (notamment à la campagne) : pour ces participants, la transition écologique ne suppose pas un choix entre la sobriété et l'électrification

du parc automobile, mais bien un effort entrepris dans ces deux directions à la fois.

« Notre objectif est de recentrer le débat sur la SOBRIÉTÉ dans notre société "malade" de consommation. Cela passe par un état des lieux de nos besoins essentiels puis de l'aménagement de nos territoires, de la mobilité et donc de la place de la voiture. Une mine ici ne remplacera pas une mine ailleurs tant que le consumérisme guidera notre quotidien. Une réflexion est indispensable. Nous ne pouvons pas continuer à faire comme si nos ressources étaient inépuisables entraînant des impacts environnementaux, sociétaux et sanitaires majeurs. » (Avis 2-1)

« A-t-on vraiment besoin de 700 000 batteries de voitures électriques chaque année ? N'est-il pas urgent de réfléchir collectivement à ce dont nous avons vraiment besoin, en particulier en termes de déplacements, avant de foncer encore une fois tête baissée contre le mur de l'entropie ? Le remplacement de la voiture thermique par la voiture électrique n'est pas la solution à nos questions de transports. Après avoir extrait à outrance les ressources énergétiques de la planète, nous faisons dorénavant la même chose pour les ressources minérales. Ce n'est tout simplement pas acceptable ! »(avis 2-2)

« Concernant les autres intervenants, je ne sais pas comment ils envisagent à l'avenir les interactions sociales, économique; le transport de personnes, de matériel. Je ne vois pas de possibilité d'accomplir ces fonctions sans plus ou moins de motorisation (tout en admettant qu'il y en a beaucoup trop aujourd'hui), sans une dégradation massive des conditions de vie. » (com. avis 2-2)

« Oui il est possible de faire une mine responsable. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'impacts - toute activité humaine a des impacts - mais que ces impacts seront limités au maximum pour préserver l'eau, la biodiversité notamment. Le cadre réglementaire environnemental français et le futur code minier offrent de nombreuses garanties en ce sens. (...) Non l'électrification des mobilités ne se substitue pas à un besoin de sobriété dans les usages. Elles sont clairement complémentaires. Ce n'est pas l'un ou l'autre, mais l'un ET l'autre. Rien ne nous interdira - au contraire - de faire du co-voiturage en voiture électrique, de favoriser l'auto-partage, de recourir aux mobilités douces... (...) Ne rien changer n'est pas une option. Ne gâchons pas la chance que nous avons d'avoir sous nos pieds une ressource précieuse et indispensable à la lutte contre le changement climatique ! » (avis 2-17)

Dans un débat proche de celui sur la sobriété, des participants jugent le projet contestable tant que des directives contraignantes n'auront pas été prises sur les voitures électriques, dont le poids et la puissance doivent être réduits. Des précisions sont également demandées

quant au mode de production de l'énergie qui alimentera ces véhicules.

Certains soulignent d'ailleurs que rien ne garantit que le lithium extrait soit produit dans des batteries à destination du marché français : la compagnie, multinationale, sera libre de vendre son produit à qui le souhaite.

« Les directives politiques sont à ce jour toujours aussi nulles sur le plan poids/puissance des véhicules électrifiés. Les SUV pour les riches, les vélos pour les pauvres ... c'est écœurant de bêtises ... Je suis contre ce projet minier tant que tout le processus ne sera pas remis à plat : des véhicules pour qui, à quelle fin, à quel poids, recyclables à quel pourcentage, production électrique pour la recharge grâce à des centrales nucléaires vieillissantes et un EPR toujours à l'arrêt ... la sobriété est la seule garante d'un futur pour nos enfants. Nous devons devenir des modèles de réflexions sur nos activités. innover, crever, améliorer sans détruire et pervertir. »(2-10)

« Outre que cette société minière basée en France, certes, est détenue majoritairement par une holding belge, elle-même possédée par une entité financière canadienne, rien n'oblige in fine Imerys à vendre son lithium à des clients européens, ni pour être destiné à l'utilisation dans un seul processus de production. » (avis 2-8)

Enfin, plusieurs participants conviennent du fait que le porteur de projet est impuissant, dans le cadre de ce débat, à répondre d'une problématique qui s'adresse à la société dans son ensemble. Le maître d'ouvrage l'a d'ailleurs déclaré lui-même.

« Cependant le projet de société ne peut pas être décidé par l'opérateur minier. Il ne pourra pas refuser des clients industriels au motif qu'ils vont faire des véhicules trop gros avec le lithium vendu... Ce combat se fera ailleurs. S'il avait été question d'implanter à Echassières une usine à produire en masse des énormes SUV (qu'ils soient thermiques ou électriques), là le refus invoquant l'impasse écologique de la surconsommation aurait été tout à fait légitime. » (com. avis 2-1)

« Cette électrification des transports n'est pas incompatible avec une réflexion profonde des usages (sobriété, covoiturage...). Néanmoins, Imerys n'est qu'un maillon dans la chaîne de valeur et n'a pas la compétence pour déterminer les usages futurs du lithium et autres minerais. » (réponse du MO à la question 1-37)

« Le problème est que ce débat va bien au-delà du seul sujet de la mine de lithium à Echassières. La question première qu'il aurait fallu poser bien en amont est de savoir si l'électrification totale de notre parc automobile est la bonne

solution. Et la seule. Et le débat sur cette question précise ne peut pas faire intervenir une entreprise privée, ce débat doit avoir lieu avec nos élus et surtout l'ensemble des citoyens. Il doit y avoir un débat réfléchi, prolongé et national. IMERYS en tant qu'entreprise privée veut produire, fabriquer, vendre et faire des bénéfices, elle n'a pas à participer à des discussions d'ordre national ou politique. Et donc si notre seul interlocuteur est IMERYS, ce débat est vain. » (com. question 1-50)

Les impacts environnementaux, redoutés pour les uns, maîtrisés et justifiés pour d'autres

Quasiment aucun participant ne prétend qu'une mine soit neutre d'un point de vue environnemental. Les deux questions qui divisent seraient plutôt :

- ces impacts peuvent-ils être maîtrisés, ou en tout cas mieux que dans d'autres pays ?
- les bénéfices attendus en matière de transition énergétique surpassent-ils ces impacts ?

A la première question, des participants répondent en exprimant de fortes inquiétudes (sur l'eau notamment, qui représente la majeure partie des questions relatives aux impacts environnementaux). D'autres en revanche, se disent plutôt sereins quant à la maîtrise des impacts. Une troisième catégorie de participants estime quant à elle que les impacts, aussi significatifs soient-ils, seront mieux maîtrisés dans une mine française que dans un pays étranger moins regardant sur les conditions sociales et environnementales.

Ce dernier argument est contesté par des participants qui estiment que le projet ne fera que renforcer la « course à l'extraction » mondiale.

« NON A L USINE A SAINT DE ROCHEFORT STATION VERTE NON aux actions irréversibles qui amèneront à des conséquences irréversibles alors que la mine de lithium ne peut être exploitée que pour une durée de 20 à 25 ans. Le point capital est celui de l'environnement sur la gestion des déchets miniers, sur les risques de pollution de l'eau, des sols et de l'air pouvant nuire à la vie humaine, animale et végétale et un département qui va souffrir, voir sinistré sur du long terme. Un chantier très lourd à mettre en place avec un bouleversement végétal, déforestation, faune, paysage, humain Il me semble un non-sens écologique au nom de la lutte contre la pollution, on va bouleverser la Nature, la biodiversité sur des sites au label vert, de plus ayant de grandes difficultés en terme de réserve d'eau du à des problèmes de sécheresse majeure »(com. avis 2-12)

« On va peut-être diminuer les gaz à effet de serre, mais on déplace le problème sur l'eau. L'eau est indispensable à la vie sur terre et on en manque déjà. La mine va assécher le

territoire. Et l'eau, au fil du temps, se retrouvera chargée en produits toxiques, ainsi que les sols qui seront éternellement pollués. La mine de lithium dans l'allier n'est clairement pas la bonne solution pour ces raisons-là. Et elle ne fera qu'alimenter une course aux métaux au niveau mondial, menant à une destruction de la planète bien pire que le problème des gaz à effet de serre. » (com. avis 2-25)

« N'AYONS PAS LE LITHIUM HONTEUX Faut il un choc brutal comme celui de la pénurie de médicaments ou de gaz pour prendre conscience qu'il est préférable de prioriser les ressources nationales plutôt que la délocalisation et l'importation ? Le cycle de ce projet « Lithium » n'est en fait qu'un emprunt à la nature pour tirer profit de minéraux rares. Le respect de cette nature consiste à ne pas lui rendre plus de toxicité qu'on lui en a pris. C'est bien le cas pour EMILI puisque le matériau primaire extrait du sol sera retourné à la source après extraction des métaux nécessaires à l'économie. Les dégâts qui résultent d'extractions minières ou en carrières connaissent tous des guérisons. La preuve est sous nos yeux à proximité de La Bosse où les carrières de kaolin sont devenues de magnifiques lacs lumineux et limpides. » (avis 2-21)

« Ah parce que faire une mine ici va faire stopper les mines là bas? Au contraire, il va falloir toujours plus de métaux et ça va empirer les choses. Par exemple il faudra toujours plus de Cobalt, pour réaliser les batteries, si on s'en tient aux technologies actuelles. Et ce Cobalt, on sait d'où il vient et dans quelles conditions atroces il est extrait. » (com. avis 2-26)

« L'ouverture de cette mine de lithium a pour objectif la construction annuelle de 700000 batteries électriques afin de répondre aux exigences de l'Union Européenne. D'après les informations diffusées par la CNDP sur la composition de ces batteries nous trouvons 13 Kg de Cobalt au côté des 9 Kg de Lithium. Aujourd'hui le Cobalt est produit à 77% au Congo où l'exploitation minière embauche des enfants payés une misère. Différentes ONG parlent d'esclavage des enfants. Ouvrir cette mine de lithium à Echassière pour répondre à l'exigence de l'UE en terme de production de batteries électriques c'est contribuer à cet esclavage. » (question 1-160)

« Pour ma part, je considère que la quantité consommée annuellement prévue pour tout le processus est celle qui tombe sur environ 3km². C'est une surface modeste relativement à la surface du territoire. Par ailleurs, l'eau "consommée" s'évapore, et d'autre retombera, l'eau est renouvelée. Je ne vois pas de raison de m'inquiéter d'un assèchement à cause du projet Emili, sauf si on me prouve le contraire. S'il y a assèchement général, il serait dû au changement de climat, mine ou pas. Je suis par contre dans l'incertitude concernant les risques de pollution de l'eau, ce qui est différent de la pénurie. » (avis 2-64)

« Les zones humides ont été artificialisées pour plus de 75% d'entre elles. Le val d'Allier fait partie de la Stratégie des Aires Protégées et du projet Parc National zone humide notoire terrestre (un ensemble de zones humides ordinaires sur un même territoire) Les zones humides représentaient 3% de l'espace terrestre. En détruire sur les 25% restant c'est détruire le Grand Cycle de l'eau qui nous permet d'avoir une quantité et une qualité d'eau impossible à compenser par d'autres espaces. Pour garder la biodiversité, le vivant il nous faut ne plus en détruire aucune, et restaurer lorsque cela est possible celles qui peuvent l'être. Sinon, nous aurons une eau inconsommable dans dix ans. » (question 1-282)

Les impacts du projet sur la ressource en eau concernent également la perte d'une ressource hydroélectrique, ou encore les répercussions sur les plans d'eau touristiques.

« Ma question ne porte pas sur l'environnement mais sur l'économie des entreprises qui exploitent des microcentrales hydroélectriques en aval d'Ebreuil. Leur droit d'eau ne leur garantit pas le débit de la Sioule mais si la Sioule coule moins, elles turbinent moins donc elles produisent moins. Il faut savoir en outre que les périodes d'étiage et de crue ne sont déjà pas des bonnes périodes pour elles. Ceux qui se préoccupent de l' "empreinte carbone" du projet devrait prendre en compte qu'ils vont dégrader la production d'Energie Renouvelable sur la Sioule » (com. question 1-43)

« Il est prévu de prélever sur la Sioule pour alimenter l'usine de concentration d'Echassières en comptant sur le barrage des Fades pour alimenter la rivière en période d'étiage. Or le barrage des Fades n'a pas qu'une fonction de production hydroélectrique ou de soutien d'étiage. C'est aussi un plan d'eau qui propose deux stations touristiques (Confolant et La Chazotte) avec des lieux de baignade appréciés de la population et des touristes en période estivale. Ces points de baignade sont essentiels en période de canicule. Il conviendra de prendre en considération le maintien d'un niveau d'eau en juillet août suffisant pour préserver ces activités. » (question 1-188)

Dans le système questions-réponses, le maître d'ouvrage a été amené à répondre à plusieurs questions sur les impacts, et notamment sur l'eau mais aussi sur le devenir des résidus.

« L'Autorité Environnementale avait aussi eu un avis assez négatif sur la situation du Cher par rapport à cette usine, avant ouverture du débat public. Comment peut-on prévoir que les ressources en eau seront suffisantes, au vu de l'appauvrissement de ces ressources en liaison avec le réchauffement climatique? » (com. Q1-3)

« Les résidus miniers toxiques issus de l'usine de St Victor seront particulièrement dangereux à cause d'un traitement à l'acide sulfurique notamment. On parle de 800 000 tonnes par an. Ils vont aller où exactement? » (question 1-234)

Pour certains participants, le débat sur les impacts environnementaux s'étend au-delà du seul projet, pour concerner aussi la production de l'électricité qui alimentera les batteries.

« La demande en électricité augmentera du fait du parc automobile électrique, ce qui nécessitera de produire davantage d'électricité et donc de créer des centrales nucléaires qui consomment énormément d'eau ! Avec les canicules actuelles, la demande en eau augmentera, alors qu'actuellement, les niveaux des nappes et des fleuves diminuent ! La voiture électrique, une fausse amie, qui sous prétexte d'un air plus sain, détruira des écosystèmes précieux, déjà bien mis à mal ! De plus, développer des énergies renouvelables, telles que le solaire pour alimenter toutes ces batteries, ne s'entend que si ces énergies renouvelables ne détruisent pas des écosystèmes précieux, comme ces panneaux solaires implantés après avoir rasé des forêts ! Une aberration écologique » (avis 2-52)

Un participant dresse quant à lui un parallèle avec les impacts de la production de batteries dans le Nord de la France.

« Sachez aussi que la plupart des impacts environnementaux liés à ces batteries se trouveront dans le Dunkerquois. -C'est l'eau de nos canaux qui alimentera les process et l'eau « ensuite dépolluée » rejoindra la mer. -ce sont des centaines d'hectares de terre agricoles saccagées pour en faire de nouvelles routes goudronnées et des zones industrielles-Ce sont nos routes et autoroutes, proches de la saturation, qui accueilleront les milliers de camions supplémentaires. -ce sont les dunkerquois qui respireront les rejets atmosphériques de solvants, d'acides...Alors Bourbonnais et Bourbonnaises, et si vous partagiez avec nous les inconvénients du Monde merveilleux de la Batterie ? » (avis 2-7)

Certains évoquent des épisodes de pollution ayant impliqué Imerys dans d'autres sites, et en déduisent la possibilité d'accorder leur confiance à cet exploitant. D'autres expriment leurs doutes quant aux garanties qu'apporterait le standard IRMA.

« Il a été constaté sur le site IMERYS Glomel, une pollution des eaux à cause de la mine : concentration de métaux anormal dans les eaux souterraines. Pourtant ils promettaient que tout irait bien. Il n'en est rien. Et il est trop

tard pour réparer, voire même impossible pour ce type de pollution. Cela ne met pas en confiance de les voir arriver ici. On veut préserver notre territoire l'Allier et je pense que ce projet va apporter davantage de problèmes que de solutions. Ce projet va à l'encontre des valeurs du territoire qui sont la nature, l'environnement, le tourisme vert, les activités aquatiques sur le Sioule. » (avis 2-48)

« IMERYS exploite dans l'Ariège la plus grande carrière de talc au monde. Ils étaient poursuivis pour atteinte à l'environnement et on finalement passé un accord avec la justice pour faire des travaux et payer une amende minimum à des associations...et ainsi cesser les poursuites judiciaires. IMERYS promet une mine exemplaire dans l'allier, mais je crois que c'est tout bonnement une hérésie. Les faits et la réalité les rattrapent. Nous avons la preuve qu'ils ne maîtrisent pas leurs procédés. (...) C'est une des raisons pour lesquelles je crois que c'est une énorme erreur de les laisser ouvrir une mine dans l'Allier. » (2-68)

« Le programme IRMA ne comporte aucune obligation légale, tout est au bon vouloir d'IMERYS : pour les doléances sur le bruit et les vibrations, à la limite, ça peut marcher à la condition qu' IMERYS rectifie après coup les niveaux sonores mais pour tous les autres domaines, tout sera trop tard malheureusement pour les riverains..Est-ce que ce n'est pas juste un comité "Théodule" pour rassurer les populations et leur prouver qu'IMERYS en fait un peu plus que la législation l'y oblige..? »(question 1-273)

Certains insistent sur les volumes importants de matériaux transportés, moins d'ailleurs pour en pointer les impacts écologiques que pour appeler l'exploitant à financer lui-même l'adaptation du réseau ferroviaire. Le maître d'ouvrage a également apporté des précisions en réponse à plusieurs questions portant sur le devenir des résidus de l'extraction (Q1-46 ou Q1-67, par exemple). A noter qu'au cours du dernier mois de débat, plusieurs participants se sont inquiétés de voir le choix du ferroviaire remis en cause au profit des camions. Cette hypothèse a été démentie par le maître d'ouvrage.

« Ce projet va nécessiter le transport annuel de 2 millions de tonnes de minerai, par voie ferrée. Des travaux doivent être effectués pour supporter ces passages de trains de marchandises additionnels. Qui va financer ? Il est hors de question que ce soit au contribuable de payer. Si IMERYS a besoin de trains, qu'ils financent les travaux. La région n'a pas fait une priorité jusqu'à aujourd'hui de mettre la main à la poche pour la rénovation des voies pour des passagers, des touristes, des étudiants qui doivent aller à Clermont, ou des gens qui travaillent...et là nos impôts pourraient servir à charrier leurs cailloux ?? Et puis quoi encore ?? C'est NON » (avis 2-30)

« il faut comprendre que les sources de financement pour régénérer et pérenniser le réseau afin de servir le futur client Imerys dans sa mise en exploitation 2028 n'existent pas. L'expérience nous montre que les bisbilles sur les cofinancements par diverses entités publiques débouchent principalement sur des promesses non-tenues. Compte-tenu du caractère stratégique du projet France 2030 « Métaux critiques » dont le projet EMILI fait partie, n'est pas le rôle de la CNDP de faire un retour vers l'État afin qu'il prenne en charge la mise à niveau du réseau ferroviaire permettant une disponibilité de la liaison Saint-Bonnet Montluçon dans les délais requis par le projet dans le cadre du projet France 2030 ? » (question 1-164)

« Le sujet des déchets est effectivement un sujet majeur. Dont Imerys ne s'empare pas ! De nombreuses fois cette question a été posée lors des débats en présentiels, et les représentants d'Imerys ont botté en touche. D'après le DMO, une partie des résidus de l'usine de conversion de Montluçon "seraient réutilisées pour combler des carrières". Où, quelles quantités, quelle toxicité ? Sujet brûlant, pas de réponse encore. Houhou, Imerys, êtes-vous là ? » (com. question 1-112)

« 3 éléments récents ;- La ligne de chemin de fer Gannat Commentry sera arrêté d'ici deux ans sauf travaux) qui n'interviendront qu'après une analyse de l'état des voies qui n'est pas encore fait- Le maire de Montluçon vient de déclarer qu'un échangeur était en projet à Saint Bonnet- La station de chargement est en train se déplacer de Saint Bonnet à Vicq - en s'éloignant de la voie ferrée mais pas de l'autoroute. Le chemin de fer ne paraît plus l'option¹ Qu'en pense les acteurs du projet ? » (question 1-229)

« IMERYS a toujours promis de ne pas utiliser la route. Le vent semble avoir tourné... Si la voie ferrée n'est pas rénovée à temps, vont-ils tenir parole et retarder leur projet afin de ne pas utiliser un transport par camions? » (question 1-230)

Des participants soulèvent également la question de la pollution lumineuse, dans un territoire où la noirceur du ciel nocturne est remarquable. Le maître d'ouvrage a apporté des éléments de réponse sur ce sujet, ainsi que sur la pollution sonore (Q1-65, Q1-91) ou encore les rejets atmosphériques (Q1-98).

Plusieurs participants se sont également étonnés du projet de création d'une plate-forme ferroviaire à Saint-Bonnet. Un autre propose d'installer plutôt cette plate-forme sur le site de Lapeyrouse/Gare/Bois des Sauzaies, où les élus locaux seraient plus favorables au projet.

« Avec l'augmentation du coût de l'électricité et la diminution des éclairages aussi sur Montluçon, j'ai pu constater une amélioration de la qualité du ciel nocturne au cours de ces 10 dernières années et nous avons la chance

dans cette région du centre de la France d'avoir un ciel de qualité nous permettant de pouvoir observer la Voie Lactée dans de bonnes conditions. Il sera donc important si le projet abouti que le site de production ne dégrade pas la situation actuelle » (avis 2-36)

« Pourquoi la solution du transport du produit sous eau par canalisations du site de Beauvoir à l'usine de conversion n'a-t-elle pas été retenue ? De telles solutions existent et ont fait leurs preuves. Ceci éviterait d'artificialiser 15 hectares de terres agricoles. » (question 1-71)

« Les élus de la communauté de communes Pays de St Eloy ont émis un avis favorable au projet (37 voix pour, 7 contre et 2 absentions) lors du conseil communautaire du 25/06/2024 et en particulier Lapeyrouse (voir pièce jointe). Il serait donc opportun de poursuivre l'étude sur Lapeyrouse/Gare/Bois des Sauzaies. Techniquement l'implantation envisagée à St Bonnet de Rochefort est positionnable sur le site de Lapeyrouse/Gare/Bois des Sauzaies. Le coût pourrait être plus important, mais ce surcoût permettrait de ne pas affronter St Bonnet de Rochefort, une commune qui n'en veut pas (motion contre).. » (question 1-259)

L'impact du projet sur l'immobilier soulève également des inquiétudes, mais aussi des espoirs.

« Je connais la valeur des biens immobiliers dans le secteur dont sont issus mes grands-parents. Aucun doute que le développement d'une nouvelle activité va donner de la valeur aux biens immobiliers. Ceux qui veulent partir pourront vendre plus facilement. » (com. Q1-5)

Sur le plan de l'intégration paysagère, les photomontages présentés par le porteur de projet ont été critiqués par des participants, parfois avec virulence. L'implantation du site de chargement est également contestée pour son impact sur le voisinage immédiat.

« Votre montage est donc un MENSONGE. Vous indiquez qu'il y a déjà des arbres, ce qui est FAUX, ce sont des buissons, tout au plus. Vous mettez des arbres sur vos montages alors que cette parcelle ne vous appartient pas et que vous n'avez même pas pris la peine de vérifier si ce serait OK pour l'autoroute de planter à cet endroit. Vous faites les arrangements nécessaires pour rendre votre projet plus acceptable, mais ne nous prenez pas pour des imbéciles. Nous vivons ici. Il n'y aura pas d'intégration paysagère pour un bâtiment de 20 mètres de haut. C'est juste physiquement impossible - du moins pas avant dans une bonne vingtaine d'années, le temps que ça pousse. Si vous preniez vraiment en considération les 'parties prenantes', ce projet ne se ferait pas en pleine ligne de mire des maisons, pile dans le creux du virage, au point le plus proche des maisons, et pile à l'endroit où il n'y a aucun arbre. » (com. Q1-26)

« En l'état actuel des choses, IMERYS ne peut pas faire pire : ils veulent se mettre pile en face des maisons de Chalignat, et aux pieds du hameau de Puy La Reine, ce qui n'est pas acceptable. Tous les efforts possibles doivent être faits côté IMERYS pour minimiser leur impact - et leur réponse précédente indique clairement que c'est un peu plus compliqué pour eux, à cause du dénivelé. Au vu des sommes en jeu côté IMERYS, ils DOIVENT faire l'effort et flécher des budgets en ce sens. Des familles sont impactées, leur maison, le patrimoine de toute leur vie, est en jeu. » (question 1-177)

Plusieurs questions ont porté sur les contrôles et audits auxquels serait soumis l'exploitant (Q1-69 ou 1-81 par exemple).

« Dans la mesure où le projet est politiquement soutenu par l'Etat, qu'est ce qui assure une instruction "honnête" de l'impact environnemental du projet par les services de l'Etat ? Est-il envisageable de faire appel à une contre-expertise indépendante pour avoir une approche critique des études qui seront fournies par IMERYS et dans ce cas qui paiera cette contre-expertise ? » (question 1-224)

Certaines questions ont également porté sur la santé des travailleurs de la mine (Q1-161).

Un enjeu de souveraineté économique et de développement du territoire

Les partisans du projet y voient un atout pour la souveraineté nationale, en relation avec la filière française de l'électricité nucléaire (donc décarbonée). Pour d'autres, les enjeux sont surtout locaux : dans un territoire marqué par le déclin économique et la baisse de la population, le projet leur semble représenter une opportunité à ne pas manquer.

« Dans le dossier batterie, on dira tout ce qu'on voudra sur l'Europe, mais c'est elle qui a obligé à ce que les batteries soient construites sur le sol européen, rapport au bilan carbone. Si l'Europe n'avait pas agi ainsi des imerys et autres miniers seraient exclusivement installés au Chili /Argentine pour le lithium en Indonésie pour le nickel. Enfin nous sommes souverains en ce qui concerne la production d'énergie nucléaire décarbonée cela nous donne une vraie arme de négociation et de pression celui qui possède l'énergie possède le pouvoir » (com. avis 2-8)

« oui pour développer l'économie de notre région, de toute façon ce type de projet existera, ici ou bien ailleurs en France ou pire dans des pays sous-développés qui seront exploités sans aucune sécurité (enfants par ex)l'avenir des ressources technologiques, est là profitons-en, sinon on arrête les

antennes de portable... par ex, alors que personne ne peut plus se passer de son téléphone!, on oublie tous les matériels électroniques et on revient en arrière et cela n'est pas, et surtout n'est plus possible. Cette façon de toujours rejeter les innovations surtout si elle se trouve à côté de chez soi.... »(avis 2-26)

« les voitures et camions. Pour cela il faut des batteries.Aujourd'hui et encore pour longtemps il me semble, le lithium est indispensable à la construction de batteries.L'état de nos finances publiques et en particulier du commerce extérieur très déficitaire ne nous permet pas d'acheter le lithium de façon durable. Exploiter nos ressources naturelles me semble alors incontournable.Bien sur, il faudra le faire de façon responsable en particulier en respectant le plus possible l'environnement. Ce projet en outre créera des emplois dans une zone qui se dépeuple en France et dynamisera ainsi un territoire vieillissant » (avis 2-32)

« Je suis à 200 % favorable à ce projet permettant la création d'emplois et le dynamisme du secteur de la Bosse. Je réside depuis 34 ans à Coutansouze, à 5 mn de la carrière, et je puis vous assurer :- Qu'il a été très difficile de trouver du travail - Chez nous pas d'école - Mon enfant n'a jamais bénéficié du transport scolaire - Pas de commerce, même pas de proximité L'hiver attendre 2 jours pour déneigement et faire la trace à la pelle, c'est ça aussi la ruralité pour "des gens simples" qui osent rêver que demain il y aura à nouveau des écoles ouvertes, des commerces... avec un dynamisme industriel recréé. On ne peut pas vivre que de l'air du temps et l'ère de la cueillette est révolue me semble-t-il... »(avis 2-56)

« Aujourd'hui le projet EMILI EST cette opportunité exceptionnelle à la dimension des besoins de ce territoire. Grace aux ressources financières qu'il peut amener, les aménagements tant attendus sont maintenant envisageables : Régénération de la liaison ferroviaire rendant la mobilité des personnes de nouveau possible ; Investissement pour « sauver la forêt des Colettes » ; Création ou relance de filières de formation d'excellence. Parmi les objections soulevées, celle des ressources en eau a été fréquemment évoquée. (...) Cependant, si les responsables de l'Agglomération de Montluçon attendent un développement de la population, ils doivent se préparer à répondre au développement des besoins de cette population nouvelle en particulier en eau .» (avis 2-71)

A noter que le maître d'ouvrage a été appelé à donner des détails sur la répartition des taxes acquittées par la mine. (Q1-4).

D'autres participants appellent à flécher une partie des bénéfices du projet vers des actions e sauvegarde de la forêt des Collettes.

« Pour moi, la question de l'impact économique ne doit pas se limiter à la captation de subventions par les Collectivités Territoriales pour améliorer le confort de leurs finances (modèle que EDF a manié à la perfection en son temps pour faire accepter les implantations de Centrales Nucléaires). Avec ou sans mine, l'enjeu « Sauver la forêt des Collettes » semble important et cher au cœur de beaucoup. Flécher une partie de la richesse générée par EMILI sur le secteur de La Bosse pour financer une fondation ayant pour objet de « Sauver la forêt des Collettes » a-t-il été envisagé ? » (question 1-167)

Pour d'autres au contraire, ce projet dégrade le territoire et justifierait par conséquent une indemnisation des personnes impactées.

« Ce territoire est profondément aimé de ses habitants. C'est un Eden. (...) Auvergnate par ma famille paternelle, je suis née comme mes parents à Paris. J'ai toujours revêtu posséder des terres en Allier, sur la terre de mes ancêtres, où je me ressource. J'ai récemment acquis des terres et une maison pour y développer un projet touristique. Le tourisme est discret mais présent à travers tous nos visiteurs amoureux de la nature simple et tranquille. Vous détruisez mon projet, et en cela, m'appauvrissez fortement. Qu'allez vous m'apporter en échange? comment allez vous indemniser tous ceux chez qui vous venez puiser votre or, en les dépossédant de leur trésor ancestral? » (question 1-259)

Des doutes sur la viabilité économique du projet

Plusieurs participants doutent que le projet soit économiquement viable. La forte instabilité des cours du lithium est ainsi évoquée. Pour certains, l'enjeu réside moins dans la capacité à extraire le lithium qu'à le raffiner pour lui offrir une « qualité batterie », point sur lequel Imerys est jugé plus fragile. Une dernière interrogation réside dans les alternances gouvernementales en France et en Europe : si le développement de la voiture électrique est remis en cause, le projet s'effondre de lui-même.

« La viabilité de cette mine en est précaire et surtout incertaine. Il est irresponsable de susciter des espoirs d'emplois et d'engager des aménagements gigantesques qui atteignent l'environnement pour un projet d'une telle fragilité. Après un sommet à 600 000\$ la tonne en 2022, les cours du lithium se sont de nouveau effondrés en 2024 en retour à leur valeur de 2020, divisés par 6 à seulement 110 000 \$ la tonne. Le procédé lithium est battu en brèche et menacé d'obsolescence par des procédés concurrents plus efficaces, moins chers, et moins soumis à des approvisionnements stratégiques. Les USA viennent de mettre en service de nouvelles lignes de fabrication de masse à base de sodium banal. » (avis 2-38)

« Il est tout à fait illusoire de croire que ce projet sera compétitif, et Eramet qui a une expérience certaine dans ce type de minerai extrait du lithium en Argentine et a construit en collaboration avec un partenaire chinois une usine de traitement du lithium pour obtenir du carbonate de lithium et également en train de soumettre une proposition pour une licence d'exploitation d'une mine au Chili. De toute évidence ce n'est pas le minerai de lithium qui est le point clé mais la conversion en carbonate ou hydroxyde de lithium de qualité batterie. Elon Musk qui est loin d'être un novice a redit à plusieurs reprises que l'extraction du lithium n'était pas la difficulté mais la conversion. Joe Lowry (30 ans d'expérience dans le lithium) confirme également que le raffinage du lithium est le point clé. En consultant le site d'IMERYS cette société ne semble avoir aucune expérience dans le raffinage du lithium. » (avis 2-40)

« Nous avons bien compris que si ce projet d'exploitation du lithium de l'Allier s'est mis en place, c'est dans le cadre du programme de l'Union Européenne de faire de la voiture électrique un élément clé de la décarbonation. Des plans industriels ont été mis en place, pour faire que cette filière soit fondée sur des ressources et des outils de production maîtrisés par l'Europe. Le gouvernement français a décliné sur le territoire français des plans industriels auxquels les Investissements d'Avenir apportent des concours financiers très importants. Le projet EMILI s'est fondé dans ce contexte. Les événements de la dernière semaine font qu'un changement de gouvernement de la France est une hypothèse vraisemblable pouvant conduire à des choix radicalement différents. Plusieurs réunions du débat lithium avaient déjà été l'occasion pour des représentants de mouvements politiques de venir nous exposer que ce projet n'était pas conforme avec leur conception de la « bifurcation écologique » et que d'autres solutions basées sur la multiplication et la gratuité des transports collectifs permettraient de se passer de voitures électriques. Dans ce contexte, je considère qu'une remise en cause de la stratégie gouvernementale rendra caduque et économiquement non viable le projet EMILI. Je ne vois pas d'intérêt à faire d'avantage d'efforts pour en comprendre les détails et pour tenter de l'améliorer. » (avis 2-54)

« Il est à craindre que l'industrie européenne des batteries subissent le sort de celle des panneaux solaires et qu'elle soit rayée de la carte par une industrie chinoise en surcapacités. Comment Imerys prend-elle en compte ce risque de disparition de ses clients ? » (question 1-90)

Le maître d'ouvrage a d'ailleurs été amené à répondre à des questions similaires. D'autres inquiétudes portaient sur le caractère expérimental du projet. Plusieurs questions ont par ailleurs concerné la remise en état du site, y compris si l'exploitation devait s'arrêter prématurément par manque de rentabilité.

« La rentabilité et la pérennité du projet EMILI sont liées à la demande soutenue de lithium à long terme. En effet, l'augmentation de la demande, qui a doublé ces dix dernières années, devrait se poursuivre, de façon exponentielle, d'ici 2040 selon l'Agence internationale de l'énergie. » (réponse du MO à la question 1-28)

« L'ensemble des techniques, des procédés et des réactifs prévus dans le cadre du projet pilote sont connus et maîtrisés de plusieurs industries à travers le monde. Les retours d'expérience sont mis à profit dans le cadre du projet EMILI et Imerys a constitué une équipe d'experts qui ont déjà conduit ce type de projets ou opéré ce type d'installations. De plus, Imerys a mené des essais en laboratoire et prévoit une phase pilote dans le but de vérifier les procédés, de préciser l'évaluation des impacts sur l'environnement et de s'assurer du bon dimensionnement des mesures envisagées. » (réponse du MO à la question 1-29)

« Si, quelques mois ou quelques années après le début de l'exploitation, l'utilisation du lithium devient obsolète, donc, à un prix de marché des matières premières inférieur au coût d'exploitation de son extraction à Echassières, que ferait Imerys ? Continuerait-elle l'exploitation coûte que coûte (scénario improbable en regard du devoir de rendement financier VS les actionnaires) ? La mine serait-elle tout simplement fermée du jour au lendemain ? Au quel cas, quelle est l'obligation de l'exploitant de fermer "proprement" l'exploitation ? En d'autres termes, quid des stériles ? des eaux contaminées par les produits chimiques ? les sols contaminés ? » (question 1-70)

Critique du débat et enjeu démocratique

Plusieurs participants utilisent la plate-forme pour donner leur point de vue sur le déroulement de l'une ou l'autre réunion publique à laquelle ils ont assisté. Certains avis sont positifs, soulignant l'apport du débat à une meilleure compréhension du sujet (l'un suggère que la CNDP constitue au fil des débats une base de connaissance nationale). Pour d'autres en revanche, le débat n'est qu'un artifice servant à rendre acceptable le projet.

« Il faut remercier ici la Cndp, qui reste dans ce pays l'un des seuls moyens d'avoir de l'information sur un projet et d'en discuter avec les industriels. La CNDP pourrait même devenir une vraie banque de données sociales, industrielles et économiques sur la réindustrialisation en France. » (avis 2-7)

« Il n'était pas question d'analyser le projet mais d'en faire la présentation et la promotion. Et c'est bien l'écueil de cette réunion. Vendue comme un débat, il s'agissait d'une présentation impliquant d'une part des commerciaux au service de leur employeur, debout en surplomb sur leur

estrade et d'autre part, un public passif tout juste bon à demander des précisions sur les points occultés et les détails. Le président de la commission avait pour rôle de maintenir l'inégalité des positions. D'où la frustration d'une partie du public. » (2-27)

« Nous trouvons essentiellement les documents Imerys et d'information du débat. Pas de contradictoire. Où est le "débat" ? » (com. 2-4)

« Pour moi, tout est déjà ficelé par les grands technocrates. Ils n'en ont rien à faire du pauvre riverain qui demande juste une chose...la tranquillité, le respect environnemental et le bien être dans une région qui est encore à peu près préservé. Nous avons subi Rockwool avec les mêmes démarchages et tables rondes pour en arriver où ? un ramassis de poids lourds au quotidien avec certes des emplois en CDD mais à quel prix ! » (avis 2-9)

Quelques suggestions sont également formulées en vue de renforcer le caractère inclusif du débat.

« Pour ce qui est du public, je n'ai pas eu l'impression qu'un effort soit fait pour inviter les femmes à s'exprimer. Si je me souviens bien 3 ou 4 interventions seulement. Donner la parole en priorité aux doigts levés féminins aurait peut-être deshinié les autres femmes du public. Aussi, lorsqu'il s'agissait de distribuer la parole, le président aurait pu donner la priorité aux femmes, histoire de rééquilibrer la représentation des intervenant.es. 3. Toutes ces remarques quant à l'inclusion féminine sont 100% transposables au cas des jeunes, plus disposés à faire profil bas quand bien même ils sont les premiers concernés par ce projet de longue durée dont ils vivront les conséquences sur le territoire. » (2-27)

Des participants déplorent également qu'Imerys soit seul appelé à répondre aux questions du public, alors que certaines d'entre elles s'adressent de toute évidence à l'État.

« Imerys renvoie vers l'Etat, RTE, la SCNF, les collectivités locales une grande partie de la concrétisation financière de son projet minier. Les citoyens-contribuables aimeraient bien savoir combien d'argent public finira-t-il dans ce gigantesque trou rempli de stériles et autres résidus ?? Malheureusement, il n'y a qu'Imerys comme interlocuteur dans ce débat public... » (Q1-19)

La création d'une commission locale d'information (CLI) ou d'une commission de surveillance du site a par ailleurs été réclamée. En réponse, la préfète de l'Allier a assuré qu'une instance d'information et de concertation serait bien mise en place.

« Une cinquantaine de Commissions Locales d'Information (CLI) / Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS) / Commission de Suivi des Sites (CSS) existe en France (pour les 2/3, en lien avec des sites nucléaires). Au vu de l'impact environnemental du projet, du besoin de suivi soulevé durant le débat, et de son enjeu national, il serait souhaitable de structurer son suivi. Une des approches envisageables est la création d'une CLI par le préfet. Cela est-il prévu ? » (question 1-237)

« Dans l'hypothèse réglementaire où le site échapperait à une commission ad hoc, Madame le Préfet s'est engagée à prendre l'initiative de créer une instance d'information et de concertation sur l'activité d'EMILI pour y mener des discussions (uniquement informatives, non décisionnelles) avec les riverains et/ou les personnes intéressées. Cette instance se réunira régulièrement, au moins une fois par an. » (réponse à la question 1-237)

A noter que dans sa version initiale, la présente synthèse se fondait sur les éléments publiés jusqu'au 7 juillet, jour de publication d'un décret actant l'intérêt national du projet. Plusieurs messages sont publiés pour critiquer cette décision prise avant l'issue du débat public.

« Bonjour, Quel est l'intérêt de continuer ce débat alors que le gouvernement, en partance, vient de promulguer un décret ce 7 juillet, déclarant le projet d'Imerys "de projet d'intérêt national majeur (PINM)". Ce qui veut dire que tout ce qui s'est passé jusqu'ici n'a plus aucune valeur, aucun intérêt pour l'Etat qui nous fait l'honneur d'un dernier "49.3". Circulez, il n'y a rien à voir citoyens !!! A titre personnel, je prends ça comme une trahison et une preuve supplémentaire du mépris des trois membres du gouvernement qui ont signé ce décret. » (question 1-227)

« Le décret d'intérêt national est tombé un dimanche, le jour des législatives. Mais quelle honte. Honte à ceux qui prennent ce genre de décisions. C'est totalement scandaleux. Tout est en ordre de marche à la préfecture avec des personnes qui sont chargés de tout faire pour que ce projet voie le jour. Alors même que le débat n'est public n'est pas terminé!!! Et à l'approche d'un possible revirement de majorité au gouvernement, histoire de bien se mettre à l'abri, ils nous sortent le décret. C'est complètement abject. » (avis 2-61).